



Question sur les droits à la succession

Par **mika17600**, le **24/06/2021** à **11:37**

Bonjour,

Je fais parti d'une succession avec mes 2 soeurs et frère beaucoup plus âgés que moi. Nous sommes 4 enfants issus d'une même union.

Mon père étant décédé et ma mère très âgée toujours vivante, occupe l'appartement familial.

Je voudrais savoir comment se passe la succession si un de mes frère ou soeurs décède, est-ce que au décès de notre mère, la somme de la vente de l'appartement est divisée en 3 parts (les 3 enfants restants) ou la part de la personne décédée va au conjoint ou enfant de celle-ci ?

En vous remerciant pour vous réponse

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **24/06/2021** à **16:13**

Bonjour,

[quote]

la part de la personne décédée va au conjoint ou enfant de celle-ci[/quote]

Oui, c'est cela. Ainsi, la part du défunt, soit un quart, va à son conjoint et à ses descendants.